2022 DAE 174 - Subvention (317 000 €) et conventions annuelles d'objectifs avec 5 organismes dans le cadre de la mise en œuvre de l'appel à projets Paris Réactiv' Emploi

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'appel à projet « Paris Réactiv'Emploi » a été lancé fin 2020, pour répondre à la situation de crise rencontrée par les chef.fe.s d'entreprises parisien.ne.s.

Les résultats de la 2ème édition confortent l'intérêt de ce dispositif pour les chef.fe.s d'entreprises .
A deux mois de la fin du dispositif, les premières sorties révèlent que 68% d'entre eux relancent leur entreprise ou en reprennent une et 19% se tournent vers le salariat ou la formation.

La sortie de crise montre des différences importantes entre les entreprises : si une majorité d'entre elles connait une reprise d'activité vigoureuse et conserve une situation financière saine, certaines sortent de la crise avec un bilan affaibli, notamment celles dont l'activité est récente (entreprises de moins de 5 ans), soit 68 % des chef.fe.s d'entreprises accompagné.e.s en 2022.

Il est essentiel d'identifier celles-ci au plus tôt, afin que leur dirigeant puisse prendre aussi rapidement que possible les bonnes décisions pour remédier aux difficultés potentielles.

Le rebond de l'économie parisienne se poursuit mais à un rythme ralenti. L'APUR montre que malgré des évolutions globalement favorables, des signes de fragilités subsistent. Au 2ème trimestre 2022, le nombre de défaillances d'entreprises a augmenté de 5% et de 36% par rapport au 2ème trimestre 2021, (+27% en Ile de France et 44% en moyenne nationale), en lien avec le contexte économique et la fin des dispositifs d'aide mis en place par l'État.

Les chiffres de la CAF constatent une remontée des demandes de RSA parmi les travailleurs indépendants sur les mois de mars, avril, mai 2022. Même si pour l'instant la part de cette population reste à environ 10% des bénéficiaires, niveau de début 2020 sur les 64 092 allocataires du RSA en 2022.

Dans ce contexte, la Ville de Paris a décidé de relancer pour la 3ème année consécutive son appel à projets « Paris Réactiv'Emploi » afin d'accompagner les chef.fe.s d'entreprises en cessation ou en grande difficulté (entreprises basées à Paris et/ou chef.fe.s d'entreprises parisien.ne.s, micro-entrepreneur.e.s, commerçant.e.s, etc.).

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du plan « Paris Boost Emploi » qui vise à renforcer les politiques de la collectivité parisienne en faveur de l'emploi, de la formation professionnelle et de soutien aux entreprises dans le contexte de crise sanitaire et économique.

L'accompagnement proposé dans le cadre de « Paris Reactiv' Emploi » doit permettre la reprise de confiance des bénéficiaires après le choc de la perte d'activité ou en grande difficulté et la définition d'un projet professionnel concret (salarié ou non) pour limiter les situations de rupture et contribuer à un retour rapide à un emploi ou une reprise d'activité.

Pour mener à bien cet appel à projet, Pôle Emploi ainsi que les chambres consulaires (CCIP et CMA), deux acteurs majeurs du champ de l'entreprise et de l'artisanat, s'associent à la Ville pour optimiser le bon déroulement du dispositif.

Pour être éligibles, les projets présentés doivent répondre aux attentes suivantes : concerner 50 personnes au minimum, s'adresser à un public résidant à Paris ou à une entreprise localisée à Paris et proposer un accompagnement gratuit pour l'ensemble de leurs bénéficiaires. La subvention demandée ne peut excéder 70 % du coût total du projet.

9 structures ont déposé une candidature. Ces projets ont été soumis à l'appréciation d'un jury de sélection qui a émis un avis favorable sur 5 projets. Ils concerneront 250 bénéficiaires et seront portés par les organismes suivants : Acore, Psychoform, Thargo, Towards Conseil, 60 000 Rebonds.

Ces projets ont été sélectionnés sur la base de critères et conditions de candidature de l'appel à projets, à savoir :

- Cohérence globale et qualité du projet ;
- Expertise du candidat (coaching / entreprenariat) ;
- Viabilité économique du projet.

Il vous est proposé d'accorder votre soutien aux 5 structures sélectionnées, dans le cadre de conventions annuelles, pour un montant total de 317 000 €.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2022 DAE 174 Subventions (317 000 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec 5 organismes dans le cadre de la mise en œuvre de l'appel à projets Paris Réactiv' Emploi

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder des subventions de fonctionnement à divers organismes dans le cadre de l'Appel à projets Paris Réactiv' Emploi et de l'autoriser à signer des conventions avec ces organismes ;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec chacun des associations et organismes suivants :

- L'association Acore (92700 Colombes),
- L'association Psychoform (20ème),
- L'organisme Thargo (20ème)
- La société Towards Conseil (92000 Nanterre),
- L'association 60 000 Rebonds Ile de de France (92400 Courbevoie)

Article 2 : une subvention de 48 250 euros est attribuée à l'association Acore, domiciliée 41 rue Saint Vincent 92700 Colombes (Paris Asso 193484 / dossier 2022_09870) au titre de l'exercice 2023

Article 3 : une subvention de 52 750 euros est attribuée à l'association Psychoform, domiciliée 199, rue des Pyrénées (20ème) (Paris Asso 64062 / dossier 2022_09864) au titre de l'exercice 2023

Article 4 : une subvention de 70 000 euros est attribuée à l'organisme Thargo domicilié 13-17 rue Henri Chevreau (20ème) (Paris Asso 195630/ dossier 2022_09926) au titre de l'exercice 2023

Article 5 : une subvention de 90 000 euros est attribuée à Towards Conseil domicilié 32 rue du Castel Marly – 92000 Nanterre, (Paris Asso 197118 / dossier 2022_09909) au titre de l'exercice 2023

Article 6 : une subvention de 56 000 euros est attribuée à l'association 60 000 Rebonds Ile de France domiciliée 56 boulevard de la mission marchand Dimo Software 92400 Courbevoie (Paris Asso 199127/ dossier 2022_09942) au titre de l'exercice 2023

Article 7 : La dépense correspondante de 317 000 euros sera imputée sur les crédits de fonctionnement 2022 de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi sous réserve de la décision de financement